

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de Conseillers : L'an deux mil dix-neuf, le quinze mai, à 21 heures,
En exercice 10 le Conseil Municipal de la commune de SAINT HILAIRE
Présents 07 DE LA NOAILLE dûment convoqué, s'est réuni en session
Pouvoir 0 ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Votants 07 Didier LECOURT, Maire.
Pour 07
Contre 0 Date de la convocation : 30/04/2019
Abstention 0

PRÉSENTS : MM. LECOURT Didier, BALLEREAU Éric, CHEVASSUT Stéphan,
VILLETTE Roger, FOURCADE Dominique, MMES BORTOLUZZI Monique,
LECOURT Valérie.

EXCUSÉES : Mmes LATAPYE C, MAURIN M, RONCALLI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Monique BORTOLUZZI

N° 2019/024

Objet : Travaux de mise en sécurité de la canalisation Eau potable dans le bourg

Monsieur le maire fait état que suite au constat de la construction d'une maison d'habitation sur la parcelle AM n°211, dans le bourg de St Hilaire de la Noaille, à 2 mètres de la canalisation d'eau potable, le Syndicat Bassanne-Dropt-Garonne se voit dans l'obligation d'engager des travaux de déplacement de cette canalisation.

Ces travaux ne seront engagés que, sous réserve de la prise en charge par la commune d'au moins 50% du montant HT des travaux.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour que la commune de SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE s'engage à rembourser au SIAEPA BDG au moins 50% du montant HT de ces travaux sur présentation d'un justificatif.
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention à intervenir avec le Syndicat à cet effet ainsi que toutes pièces inhérentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Au registre sont les signatures.

Le maire,
Didier LECOURT

 